

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Samedi, 15 Mars 2008

L'an Deux Mille Huit, le samedi quinze mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le dix mars deux mille huit à la suite du renouvellement du Conseil Municipal devenu définitif le neuf mars deux mille huit, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie.

L'ordre du jour arrêté pour cette séance est le suivant :

1. Installation du Conseil Municipal et désignation du secrétaire de séance et du secrétaire de séance auxiliaire.
2. Election du Maire.
3. Fixation du nombre d'adjoints.
4. Election des adjoints au Maire.
5. Communications.

Allocution de M. Frédéric REISS

« Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à cette séance d'installation du nouveau conseil Municipal.

A Niederbronn-les-Bains, les urnes ont clairement rendu leur verdict dimanche 9 mars et dans quelques instants 27 conseillers municipaux seront installés pour un mandat de 6 ans.

La vie démocratique d'un pays comme le nôtre est ponctuée de moments forts qui permettent à nos concitoyens de désigner celles et ceux qui siègeront dans un Conseil Municipal, un Conseil Général ou Régional ou à l'Assemblée Nationale.

Le suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République est sans aucun doute le vote le plus important pour le pays, mais les élections municipales mobilisent tout autant les électeurs car le maire et les conseillers municipaux ont la redoutable tâche d'œuvrer à leur qualité de vie au quotidien.

Lors de l'élection, la tension, parfois l'émotion, sont palpables tant l'enjeu d'un style de gouvernance est déterminant pour l'avenir d'une commune, qu'elle soit rurale ou urbaine.

64 % des Français considèrent que l'élu le plus à l'écoute de leurs préoccupations est le maire, 11 % optent pour le Conseiller Général, 8 % pour le Député, 6 % pour le Conseiller Régional et 1 % pour le Sénateur.

Mieux que cela, 73 % des Français ont le sentiment d'être bien informés de l'action du maire et de son conseil municipal. J'espère qu'il en est ainsi à Niederbronn-les-Bains !

A l'occasion des 100 ans de l'Association des Maires de France, on s'est bien rendu compte que Maires et citoyens voulaient construire ensemble.

Attirer ou maintenir les services dans la ruralité tout en préservant le cadre de vie, informer les citoyens sur l'intercommunalité, une structure qu'ils connaissent mal mais dont ils perçoivent positivement l'essor, demander clarté et équité au niveau de la fiscalité locale ou encore changer les pratiques pour tous au quotidien en matière de développement durable, font partie des souhaits de nos concitoyens.

Parmi les 36783 Maires de France, la féminisation a progressé même dans les communes de moins de 3.500 habitants où 7,8 % des Maires étaient des femmes en 1995. Elles étaient 12 % en 2001.

Dans les communes de plus de 3.500 habitants comme la nôtre, la parité a fait progresser le nombre de femmes dans les conseils municipaux de 25,7 % à 47,5 % entre 1995 et 2001, mais il n'y a que 7,7 % de femmes maires.

Qu'en sera-t-il en 2008 ? Nous le verrons dans quelques jours.

A noter que plus de la moitié des Directeurs Généraux des Services des E.P.C.I. sont des femmes ! Ce qui est un signe aussi. »

1. Installation du Conseil Municipal et désignation du secrétaire de séance et du secrétaire de séance auxiliaire.

M. Frédéric REISS, Maire sortant, Député du Bas-Rhin, rappelle le résultat du scrutin du 9 mars 2008, à savoir :

- La liste NOUVEL HORIZON a obtenu 1430 voix et obtient 23 sièges,
- La liste L'AVENIR ENSEMBLE a obtenu 615 voix et obtient 4 sièges.

Ont donc été élus (ordre de présentation sur les listes) :

NOM	PRENOM	Suffrages
REISS	Frédéric	1430
GUILLIER	Anne	1430
WAECHTER	Victor	1430
WEISS	Pascale	1430
KETTERING	Gilbert	1430
WENDLING	Anneliese	1430
WALD	Bruno	1430
KLEIN	Martine	1430
STEINMETZ	André	1430
WEISBECKER	Marie-Thérèse	1430
BONNEVILLE	Jean-Pierre	1430
KAISER	Anastasie	1430
KOTLENGA	Christian	1430
HAETTEL	Martine	1430
UHLMANN	Thierry	1430
FEST	Brigitte	1430
BUCHER	Bertrand	1430
PAWLOWSKI	Renée Marie-José	1430
BOISSIER	Bruno	1430
LANG	Astride	1430
SCHNEIDER	Thierry	1430
HAUSER	Sonia	1430
AY	Erkan	1430
BURT	Jean-Marie	615
BUCHHEIT	Patricia	615
VANOVERBEKE	Pascal	615
BRENDEL-KOEHLER	Caroline	615

Il déclare les conseillers municipaux cités installés dans leurs fonctions de membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

Conformément à l'article L 2121-15, le Conseil Municipal a désigné M. Gilbert KETTERING en qualité de secrétaire de séance.

M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire auxiliaire.

M. Frédéric REISS cède immédiatement la Présidence de séance à M. WAECHTER Victor, conseiller municipal le plus âgé qui fait la déclaration suivante :

Allocution de M. Victor WAECHTER

*« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers Concitoyens,*

Dimanche dernier les Niederbrunnois ont à nouveau massivement choisi de faire confiance au groupe Nouvel Horizon conduit par notre Maire Frédéric REISS. Ils savent que ce nouveau groupe va continuer à œuvrer avec sérieux et amour pour le bien-être de nos concitoyens. Nouvel Horizon, élargi à de nouveaux membres et riches de sensibilités différentes, continuera à mettre en œuvre sa stratégie en se basant sur ces valeurs fondamentales que sont l'écoute, le dialogue et l'action.

Au nom de mes colistiers, je les remercie vivement pour le bon choix.

Aujourd'hui est un moment fort et solennel et je suis heureux et fier en tant que doyen de pouvoir présider cette honorable assemblée le temps de l'élection du Maire.

C'est donc tout naturellement que je vous propose la reconduction de M. Frédéric REISS dans sa fonction de Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains. »

Suite à cette intervention, M. BURT sollicite la parole.

Allocution de M. Jean-Marie BURT

« Mesdames, Messieurs,

Le 9 mars 2008 les urnes ont parlé et le résultat est sans équivoque.

J'interviens au nom du groupe L'Avenir Ensemble pour rappeler que le futur Maire devra travailler avec l'ensemble du Conseil Municipal et pas uniquement avec le groupe majoritaire.

Nous souhaitons travailler en collaboration avec l'équipe majoritaire et n'envisageons pas une obstruction systématique.

Compte tenu du résultat rappelé par M. REISS, nous ne présenterons pas de candidat au poste de Maire. »

M. WAECHTER Victor procède ensuite à l'appel nominatif des conseillers municipaux :

NOM	Prénom	Présent	Absent excusé – Pouvoir à	Absent
AY	Erkan	X		
BOISSIER	Bruno	X		
BONNEVILLE	Jean-Pierre	X		
BRENDEL-KOEHLER	Caroline	X		
BUCHER	Bertrand	X		
BUCHHEIT	Patricia	X		
BURT	Jean-Marie	X		
FEST	Brigitte	X		
GUILLIER	Anne	X		
HAETTEL	Martine	X		
HAUSER	Sonia	X		
KAISER	Anastasie	X		
KETTERING	Gilbert	X		
KLEIN	Martine	X		
KOTLENGA	Christian	X		
LANG	Astride	X		
PAWLOWSKI	Marie-José	X		
REISS	Frédéric	X		
SCHNEIDER	Thierry	X		
STEINMETZ	André	X		
UHLMANN	Thierry	X		
VANOVERBEKE	Pascal	X		
WAECHTER	Victor	X		
WALD	Bruno	X		
WEISBECKER	Marie-Thérèse	X		
WEISS	Pascale	X		
WENDLING	Annelise	X		
TOTAL		27		

M. WAECHTER Victor constate que le quorum est atteint avec 27 conseillers municipaux présents.

2. Election du Maire.

M. WAECHTER Victor donne lecture des articles suivants du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) qui disposent :

L 2122 - 1 du CGCT : « *Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.* ».

L 2122 - 4 du CGCT : « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.*

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-426 DC du 30 mars 2000.]

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

L 2122 -4-1 du CGCT : « *Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.* »

L 2122 -5 du CGCT : « *Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.*

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières. »

L 2122-7 du CGCT : « *Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

M. WAECHTER Victor propose la candidature de M. Frédéric REISS qui accepte.

Il sollicite ensuite d'autres candidatures : aucune autre candidature n'est proposée.

M. WAECHTER Victor présente ensuite les modalités pratiques de l'élection.

Il convient tout d'abord de constituer le bureau composé de deux assesseurs au moins en plus du Président de séance.

Le Conseil Municipal désigne comme assesseurs :

- Monsieur Erkan AY
- Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

Le secret du vote est assuré par un passage de chaque conseiller après appel de son nom dans le bureau du Maire qui fait office d'isoloir.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le dernier vote il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annulation.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés en premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants:	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	5
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	22
e. Majorité absolue :	12

NOM	PRENOM	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
REISS	Frédéric	22	Vingt Deux

M. Frédéric REISS ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour est proclamé Maire et immédiatement installé.

La Présidence de la séance lui revient sans délai.

Allocution du Maire, M. Frédéric REISS

« Chers conseillers municipaux, chers concitoyens,

La confiance que vous placez en moi pour présider durant 6 années supplémentaires aux destinées de la ville de Niederbronn-les-Bains est un réel honneur pour moi. Je ferai tout pour ne pas vous décevoir.

Le 18 juin 1995, le groupe majoritaire du Conseil Municipal m'a confié les rênes de la ville pour une équipée qui nous a propulsés dans le XXIème siècle. Les données ont profondément changé depuis !

De profondes mutations de la société ont bouleversé le quotidien des Français ; pour en citer quelques-unes : le baril de pétrole à plus de 100 \$, le vieillissement de la population, la révolution numérique, le traité européen de Lisbonne, les délocalisations d'entreprises, l'immédiateté de l'information, le réchauffement climatique, la montée en puissance de l'intercommunalité, la loi sur la parité..., des mutations au niveau mondial, national et aussi local.

A Niederbronn-Les-Bains, les trois premières tranches du Projet de Ville ont métamorphosé notre cité. Nous mènerons le projet à terme tout en respectant l'engagement qui a été pris, à savoir déployer nos efforts dans les quartiers périphériques comme d'ailleurs nous l'avions fait durant le premier mandat. Il reste beaucoup à faire et il n'est pas bon de courir plusieurs lièvres à la fois, ceci dans le souci d'une bonne gestion. C'est pourquoi nous avons mis le projet de restructuration de LARC en veilleuse, mais les indispensables remises aux normes d'un E.R.P. nous obligeront à nous replonger dans ce dossier.

Le grand défi pour Niederbronn-Les-Bains sera celui de l'avenir du thermalisme et par voie de conséquence du tourisme dans notre région. Il faut rendre notre ville attractive tout en préservant la qualité de vie de nos habitants. La piscine des Aqualies, le parc du golf, le projet de ville sont autant de réalisations qui s'inscrivent déjà dans cette stratégie ; les politiques économique, sociale, culturelle, sportive aussi. Nous devons aussi faire des efforts supplémentaires en matière de sécurité et de salubrité publique, domaines peu gratifiants où il n'est jamais facile de progresser.

Chacun pourra trouver sa place au sein des commissions et groupes de travail que nous déterminerons dans une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal comporte 12 nouveaux membres ; des séances pédagogiques seront programmées rapidement, avec le Directeur Général des Services, le Service Financier et le Service Technique pour que tous soient opérationnels dans les meilleurs délais. »

A l'issue de cette allocution, M. le Maire cède la parole à M. Jean-Marie BURT qui déclare :

« J'observe que le Maire de Niederbronn-les-Bains a été élu avec 100 % des suffrages exprimés et je souhaite qu'il travaille pour tous. »

3. Fixation du nombre d'adjoints.

Le Maire donne lecture **de l'article L 2122-2** du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : *« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »*

Le Maire propose au Conseil Municipal **de fixer à 5 (cinq)**, le nombre de postes d'adjoints au Maire à qui il confiera une délégation de fonction.

Les délégations de fonction et de signature feront l'objet d'un arrêté du Maire à l'issue de l'élection des adjoints.

Le vote sur ce point se fait à main levée.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de fixer à 5 (cinq) le nombre d'adjoints au Maire.

4. Election des adjoints au Maire.

Le Maire donne lecture de l'article L 2122-7-2 du CGCT qui dispose que : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

NOTA:

Loi 2007-128 du 31 janvier 2007 art. 1 V : Le présent article entre en vigueur à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux qui suit la publication de la présente loi. ».

Le Maire propose au nom du groupe Nouvel Horizon la liste de candidats suivante :

1. Mme WEISS Pascale
2. M. WAECHTER Victor
3. Mme WENDLING Anneliese
4. M. BONNEVILLE Jean-Pierre
5. Melle GUILLIER Anne

Au nom du groupe L'Avenir Ensemble, M. Jean-Marie BURT propose la liste suivante :

1. M. BURT Jean-Marie
2. Mme BUCHHEIT Patricia
3. M. VANOVERBEKE Pascal
4. Mme BRENDEL-KOEHLER Caroline

Le Maire constate que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire ont été déposées.

Le Conseil Municipal désigne comme assesseurs :

- Monsieur Erkan AY
- Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Maire qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Maire l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le dernier vote il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annulation.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés en premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants:	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	27
e. Majorité absolue :	14

LISTE	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Nouvel Horizon	23	Vingt Trois
L'Avenir Ensemble	4	Quatre

Sont élus adjoints, les conseillers municipaux figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, à savoir :

1. Mme Pascale WEISS
2. M. Victor WAECHTER
3. Mme Anneliese WENDLING
4. M. Jean-Pierre BONNEVILLE
5. Melle Anne GUILLIER.

Allocution de l'Adjointe au Maire, Mme Pascale WEISS :

*« Monsieur le Maire
Chers collègues conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs*

Permettez-moi de vous adresser quelques mots au nom des 5 adjoints fraîchement élus.

Nous tenons bien évidemment tout d'abord à remercier ceux qui ont voté pour nous aujourd'hui. C'est un gage de confiance.

*Lors de cette campagne électorale, nous avons été fiers d'être les colistiers de Frédéric REISS sur sa liste *Nouvel Horizon*. Nous sommes aujourd'hui heureux d'être à ses côtés au sein de l'équipe municipale et plus particulièrement de la municipalité pour faire avancer notre projet commun, que nous avons démarré avec lui depuis 1995 pour certains.*

Nous l'assurons de toute notre loyauté et de notre fidélité. Nous apprécions en effet son sens des responsabilités et ses grandes qualités de meneur d'équipe, respectueux de l'avis de chacun. Nous nous engageons donc à travailler dans son esprit pour aller de l'avant avec l'ensemble du conseil municipal, dans l'intérêt général des Niederbronnais et pour le rayonnement de notre ville comme chef-lieu de canton. Nous ferons de notre mieux pour prendre le relais sur le terrain et l'épauler afin qu'il puisse aussi continuer à assumer en parallèle son engagement de député pour le plus grand bien de notre circonscription.

Je ne terminerai pas sans m'adresser aussi à notre Directeur Général des Services, M. HELMSTETTER. Nous avons déjà pu apprécier votre rigueur et votre capacité de travail. Nous comptons encore sur vous et votre équipe pour relever ensemble les défis qui nous attendent. »

A l'issue de cette allocution, M. Jean-Marie BURT prend la parole :

« J'observe que la Municipalité sera composée de 3 femmes et de 2 hommes et qu'avec le Maire la parité sera parfaitement respectée. C'est une démarche que j'approuve et sans vouloir utiliser de nom d'oiseau, je dirai que « c'est chouette ».

5. Communications.

M. le Maire expose :

Prochaines séances ordinaires du Conseil Municipal et séances de préparation :

- **Jeudi 27 mars 2008 à 18 h** : séance de préparation de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2008.
- **Vendredi 28 mars 2008 à 20 h** : Conseil Municipal : délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, enveloppe des indemnités maire et adjoints, constitution des commissions et comités de pilotage, élection et désignation des représentants du Conseil Municipal dans les établissements publics de coopération intercommunale, organismes divers et associations.

- **Lundi 31 mars 2008 à 18 h** : séance pédagogique consacrée à la procédure budgétaire et commissions réunies consacrées à certains points soumis à approbation du Conseil Municipal.
- **Mercredi 2 avril 2008 à 20 h** : séance de préparation du Conseil Municipal du 4 avril 2008.
- **Vendredi 4 avril à 20 h** : Conseil Municipal consacré notamment à la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace sur la gestion de la commune de Niederbronn-les-Bains de 1999 à 2005, à l'adoption des comptes administratifs 2007, à l'adoption des budgets primitifs 2008.

Le calendrier des réunions ordinaires du Conseil Municipal pour l'année 2008 fera l'objet d'une communication ultérieure.

Autres dates et manifestations :

- **Lundi 17 mars à 18 h 00** : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts dans le cadre de l'hommage national aux combattants de la première guerre mondiale.
- **Vendredi 28 mars 2008 à 17 h 00** : présentation du livre du Dr LAUGEL et séance de dédicace à l'Office de Tourisme (invitation en cours)
- **Samedi 29 mars de 9 h 30 à 12 h 00** : visite de l'OT/SI et de la Maison des Arts et des Congrès, présentation des bilans 2007 et des perspectives 2008 en vue de la préparation du Conseil Municipal du 4 avril 2008.
- **Dimanche 6 avril 2008 de 14h à 17h** : Portes Ouvertes à la chaufferie au bois dans le cadre de la semaine du développement durable.
- **Samedi 19 avril 2008** : nettoyage de printemps en partenariat avec les associations locales.
- **Jeudi 24 avril à 17h 00** : visite découverte des services de l'hôtel de ville.

D'autres séances pédagogiques consacrées aux compétences de la commune et à ses services seront programmées prochainement.